

NOUVELLE inscription – SAISON 2020-2021 au BUDOKAN JUDO SAINT ORENS

Nom	Prénom	Naissance	
N° LICENCE	Club	Cat.	Grade
Age / Sexe	Ans /		
Adresse	Contact 1 Portable	Email Tel Fixe	
CP	Contact 2 Portable	Email	
Ville			
Cours principal	Horaires		
Cours Option 1	<input type="checkbox"/> Réduction famille	Montant chèque N°1 :	<input type="text"/>
Cours option 2	<input type="checkbox"/> Réduction étudiant	Montant chèque N°2 :	<input type="text"/>
Montant adhésion 2020 dont réduction famille/étudiant :		Montant Chèques vacances / CS :	<input type="text"/>

Le questionnaire de santé "QS-SPORT" doit être validé en complément d'un certificat de plus d'un an. Ce dernier doit avoir moins de trois ans et mentionner pour nos compétiteurs: "Pratique de la compétition" (Ou sur passeport judo) A défaut, un certificat médical devra être fourni au club pour pratiquer

Certificat médical	Saison 2020-21
<input type="checkbox"/> Certificat médical daté au fourni au club	<input type="checkbox"/> Questionnaire QS-SPORT conforme
<input type="checkbox"/> Pratique de la compétition	<input type="checkbox"/> Nouveau Certificat médical conforme à fournir au club

LICENCE FFJDA SAISON 2020-2021 ()**

Certificat médical : J'atteste être (ou que mon enfant est) titulaire d'un certificat médical valide établissant l'absence de contre-indication à la pratique : - certificat médical du sport ou Questionnaire QS-SPORT (*)
 - certificat médical du sport en compétition ou Questionnaire QS-SPORT (*)
 - licencié non pratiquant (exonéré de certificat médical)

(*) Uniquement valable pour les 2 renouvellements suivant la dernière présentation d'un certificat médical et si le demandeur atteste avoir répondu "NON" à l'ensemble des rubriques du questionnaire de santé

(**) La signature de ce document vaut acceptation des conditions du FORMULAIRE LICENCE FFJDA SAISON SPORTIVE 2020- 2021

Le droit d'image du BUDOKAN JUDO SAINT ORENS (BJSO) – SAISON 2020-2021

Le droit à l'image est le droit de toute personne physique à disposer de son image et de s'opposer à l'utilisation, commerciale ou non, de son image, au nom du respect de la vie privée. Avant toute diffusion publique ou privée d'une photographie par voie de presse ou autre (site Web, télévision, etc.), le diffuseur doit donc obtenir l'autorisation de diffusion de la personne concernée. Même si le mineur est jugé « apte au discernement », l'autorisation écrite et signée des représentants légaux de l'enfant est nécessaire pour la diffusion ou la publication.

AUTORISATION POUR UNE UTILISATION D'IMAGES FIXES OU ANIMÉES, DE PHOTOGRAPHIES OU DE VIDÉOS, RÉALISÉES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU BUDOKAN JUDO SAINT ORENS JUDO, JU- JITSU, et disciplines associées).

Dans le cadre des activités du Club, des images fixes ou animées, des photographies ainsi que des vidéos seront réalisées durant toute la saison. Elles seront mises en évidence sur supports (type Presse, site du club, etc...) afin d'illustrer des techniques, des actions menées pendant la vie du club, des activités dans la cadre du Judo (les repas, les remises de ceintures, les stages et toute occasion d'animation). Elles nous serviront aussi à agrémenter la rubrique de résultats afin de valoriser la dynamique du Club et qu'il est aujourd'hui représentatif dans toutes les tranches d'âges.

J'autorise (Licencié adulte ou parents de mineurs licencié ou tuteur du licencié) , Je refuse que soit photographié(ée) et que les Dirigeants du Club utilisent son image sur la saison 2020-2021

Date, signatures et noms des représentants légaux (Parents) pour les Mineurs (Précédé de la mention "lu et approuvé")

Le Président du Club Mr Serge Sellerian